

CHARTRE DE L'ACCUEIL

Les membres de l'association, l'équipe des salariés et la communauté des religieux spiritains sont heureux de vous accueillir à la Maison Saint-Joseph. Vous y trouverez l'équipement nécessaire pour vos rencontres conviviales ou festives et pour vos réunions de travail, ainsi qu'un grand parc pour vos moments de détente, de repos ou de communion avec la nature.

La maison dispose de nombreuses chambres et d'un service de restauration, mais ce n'est pas un hôtel. Elle accueille des groupes, des familles ou des personnes seules. Elle est aussi le lieu de vie d'une communauté de religieux avec qui vous pouvez faire connaissance.

Au cœur du site, le Sanctuaire Saint-Joseph est fréquenté par des personnes en quête de recueillement et de silence. Essentiellement lieu de culte, il est possible d'y organiser des manifestations culturelles conformes au caractère sacré de l'édifice.

Un musée (MUSAA) permet de découvrir les traditions et les croyances des populations d'Afrique centrale du début du siècle dernier à travers une collection d'objets d'art anciens dont quelques véritables chefs d'œuvre.

Cette variété d'espace et de lieux est mise à disposition par l'association Accueil Saint-Joseph d'Allex. Conformément à ses statuts, celle-ci a pour l'objectif de « *favoriser [...] l'accueil et la rencontre de personnes et de groupes divers [...] conformément aux valeurs d'hospitalité, et à l'expérience de rencontre interculturelle de la Congrégation du Saint-Esprit* ». Elle permet ainsi « *toute activité associative, culturelle, éducative, sociale ou spirituelle participant à un développement humain intégral et durable* ».

Le respect de cette chartre permet le partage des espaces et des lieux entre plusieurs groupes, de manière responsable afin que le séjour soit agréable pour tous. C'est pourquoi :

- Chacun est appelé à cultiver la simplicité et la courtoisie dans ses relations, à favoriser un climat de convivialité, de découverte et de connaissance mutuelle, à respecter les convictions de chacun.
- Les activités à caractère sectaire ou de promotion de la violence sous toutes ses formes sont bannies.

- Il n'est pas autorisé de promouvoir l'activité ou les idées de son groupe en dehors de l'espace qui lui a été réservé. L'organisation de manifestation publique nécessite un accord préalable, de même que l'utilisation du nom de l'association.
- Chacun veillera aux gestes écoresponsables : tri sélectif des déchets, consommation d'eau sans excès, extinction des lumières, réduction du chauffage et fermeture de celui-ci à l'heure du départ. Signaler au bureau d'accueil les défaillances du matériel.
- On utilisera avec soin le matériel et les salles mis à disposition. Les chambres et les salles seront laissées propres et en ordre avant de partir. La dégradation ou l'enlèvement de matériel seront facturés.
- Les heures de repas devront être respectées ainsi que le silence de la maison après 21H30.
- Chacun aide à débarrasser et nettoyer les tables en fin de repas.
- Nous sommes tous responsables de la sécurité des résidents : la vitesse des voitures est réduite, les mineurs ne sont pas laissés sans la surveillance d'un adulte responsable.
- Le parc est mis à disposition de tous, ce qui implique la responsabilité et le respect de chacun. Il est notamment demandé :
 - de respecter les installations et les plantations,
 - d'éviter d'effrayer les animaux,
 - de se tenir éloigné des ruches,
 - de ne pas faire de feux,
 - de tenir les animaux en laisse,
 - de respecter la zone de privacité des campeurs.

Je soussigné.....

responsable du groupe

déclare avoir pris connaissance de la charte et m'engage à la faire respecter par l'ensemble de mon groupe.

Fait à,

le.....

Signature :